

**Nombre de membres  
en exercice:** 11

**Séance du 17 Juillet 2025**

**Présents :** 8

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le dix-sept juillet deux mille vingt-cinq, à vingt-heure trente, à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame Anne-Claire Solier, Maire de Rebourguil.

**Votants:** 10

**Date de convocation  
du conseil et  
affichage :** 01/07/2025

**Sont présents :** Bonnet Maryline, Daurelles René, Rouanet-Delmas Marina , Mazel Dominique, Mouis Jean-Pierre, Pradeilles Frédéric, Robert Catherine et Solier Anne-Claire.

**date du PV:** /07/2025

**Représentées :** Mme FOSTIKOFF Isabelle a donné pouvoir à Jean-Pierre MOULS  
Mme BARTHELEMY Laure a donné pouvoir à Anne-Claire SOLIER

**Excusés :** Isabelle FOSTIKOFF, Laure BARTHELEMY

**Absente :** COMBES Rose

**Secrétaire de séance :** Robert Catherine

#### RAPPEL ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 3 Juin 2025
- 2- Délibération portant modification des statuts du Syndicat des Rives du Tarn
- 3- Délibération portant adhésion de la commune de BROQUIES au SIAEP des Rives du Tarn
- 4- Délibération portant adhésion de la commune de SAINT-IZAIRE au SIAEP des Rives du Tarn au 31/12/2025 pour la compétence Eau.
- 5- Décision modificative n°2 budget général pour paiement factures investissement
- 6- Point école : rentrée 2025/2026
- 7- Point travaux
- 8- Questions diverses

**La séance est ouverte à 20h30.**

#### 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juin 2025

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	
10	10	0	0	<b>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b>

## 2 – Délibération portant modification des statuts du Syndicat des Rives du Tarn

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat d’Alimentation en Eau Potable des Rives du Tarn, en vue de la reprise de la compétence assainissement, a présenté ses nouveaux statuts lors du comité syndical du 14 mai 2025.

Elle explique au Conseil qu’il dispose de 3 mois pour se prononcer sur leur approbation, à compter de la délibération numéro 14052025-02 du comité syndical du syndicat.

Madame le Maire précise que le Syndicat des Rives du Tarn devient un syndicat dit « à la carte », constitué de communes qui sera dénommé « Syndicat Intercommunal des Rives du Tarn ».

Elle ajoute que dans un souci de garantir le bon fonctionnement du Syndicat et de ne pas bouleverser immédiatement la gouvernance, il est prévu que la réforme modifiant la représentation de chaque commune par un délégué titulaire et un délégué suppléant n’entrera en vigueur qu’après le renouvellement des conseils municipaux prévu en 2026 (article 11 des statuts).

Madame le Maire donne connaissance des statuts et propose au Conseil Municipal d’accepter leur nouvelle rédaction.

Le conseil Municipal,

Où l’exposé de Monsieur le Maire,

### **Décide :**

- D’approuver les nouveaux statuts du Syndicat d’Alimentation en Eau Potable des Rives du Tarn désormais dénommé : « Syndicat Intercommunal des Rives du Tarn » et annexé à la présente .

**ADOpte : à l’unanimité des membres présents**

## 3 – Délibération portant adhésion de la commune de BROQUIES au SIAEP des rives du Tarn

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que La Commune de BROQUIES demande l’adhésion au sein du Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable des Rives du Tarn à compter du 31 décembre 2025.

Elle précise qu’actuellement le Syndicat et la Commune sont liés par une vente d’eau en gros.

Elle rappelle que cette adhésion a été évoquée lors de la séance des Comités Syndicaux des 14 et 21 mai 2025. Les délégués présents ont été unanimes sur l’acceptation de principe de cette adhésion, sous réserve de l’accord des Conseils Municipaux des Communes associées.

Elle rajoute que le Conseil Municipal de la Commune de Broquiès a délibéré favorablement le 25 novembre 2024 sur sa demande d’adhésion.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et vu les Statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Rives du Tarn,

**Décide :**

- de donner un avis favorable à la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Rives du Tarn de la Commune de BROQUIES.
- dit que cette adhésion peut être effective à compter du 31 décembre 2025.

**ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents**

**4 – Délibération portant adhésion de la commune de SAINT-IZAIRE au SIAEP des Rives du Tarn au 31/12/2025 pour la compétence Eau**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que La Commune de Saint-Izaire demande une adhésion complémentaire de son territoire au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Rives du Tarn à compter du 31 décembre 2025 pour la compétence eau.

Elle précise qu'actuellement la Commune adhère pour une partie au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable, à savoir : Salelles, Le Puech, Le Coudol, Fontanilles, Les Canacs, Les Roques, Le Pigné, Rollendes et Solages.

Elle rajoute que la Commune adhère au SMAEP Ségala-Levézou pour les lieudits : Sarrettes, Mas de Cadenas, Mas de Len, Mas de Gascuel et Janolles ;

Elle rappelle que cette demande d'adhésion a été évoquée lors de la séance des Comités Syndicaux des 25 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2025. Les délégués présents ont été unanimes sur l'acceptation de principe de cette adhésion, sous réserve de l'accord des Conseils Municipaux des Communes associées.

Elle rajoute que le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Izaire a délibéré favorablement le 2 mai 2025 sur sa demande d'adhésion.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et vu les Statuts du Syndicat ;

**Décide :**

- de donner un avis favorable à la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Rives du Tarn de la partie complémentaire de la Commune de Saint-Izaire (non adhérente au SMAEP Ségala Levézou).
- dit que cette adhésion peut être effective à compter du 31 décembre 2025.

**ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents**

## 5 – Décision modificative n°2 budget général pour paiement factures investissement

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 615231 : Entretien et réparations sur voiries	2 000.00 €			
D 615231 : Entretien et réparations sur voiries	768.64 €			
D 622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 500.00 €			
D 62876 : Remboursements de frais au GFP de rattaché	1 500.00 €			
D 6288 : Autres services extérieurs	1 000.00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>6 768.64 €</b>			
D 023 : Virement à la section d'investissement		6 768.64 €		
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>		<b>6 768.64 €</b>		
<b>Total</b>	<b>6 768.64 €</b>	<b>6 768.64 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2181-119 : Rénovation énergétique Bât public		2 646.94 €		
D 2188 : Autres immobilisations corporelles		4 121.70 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>6 768.64 €</b>		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				6 768.64 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionn</b>				<b>6 768.64 €</b>
<b>Total</b>		<b>6 768.64 €</b>		<b>6 768.64 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>6 768.64 €</b>		<b>6 768.64 €</b>

**ADOpte** : à l'unanimité des membres présents

## 6– Point école : rentrée 2025/2026

A la rentrée 2025/2026, l'effectif à l'école sera de 25 élèves. Un poste à mi-temps a été proposé par l'éducation nationale : l'instituteur sera en classe tous les matins.

Mme le maire souligne que le service de transport scolaire par la Région est conditionné au respect de plusieurs critères dont l'engagement de fréquentation quotidienne par au moins 3 élèves ayants droit. Ceci risque de poser problème sur certaines lignes à la rentrée de septembre 2025.

## 7– Point travaux

L'entreprise CHASSAING est en train d'installer le chauffe-eau thermodynamique et la pompe à chaleur à l'école.

La communauté de communes a fini les travaux de goudronnage dans les cimetières de Rebourguil et d'Esplas.

## 8- Questions diverses

Maryline Bonnet propose un groupe musical local nommé « Les Octan d'Oc » pour la fête nationale en 2026. Ils sont domiciliés au Vialaret.

Mme le maire propose de faire un repas avec tous les membres du conseil municipal et leur conjoint à l'automne. Le conseil valide cette proposition.

La séance s'est levée à 22h30.

Le Maire

Anne-Claire Solier

Le secrétaire de séance

Catherine Robert

